

Les « 5 à 7 » sont des rendez-vous organisés avec un chercheur impliqué par les thématiques que développe Profession Banlieue: une façon de rapprocher les professionnels et les chercheurs autour des questions sociales, urbaines et politiques. Carte blanche est laissée à l'intervenant de faire état d'une étude particulière ou d'apporter un éclairage spécifique sur un sujet abordé par ses travaux de recherche.

Gérard Grass est consultant à la coopérative de conseil E2I

PROFESSION
BANLIEUE

les « 5 à 7 »

n° 13

FAIRE SOCIÉTÉ LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET LA PRATIQUE DES ÉLUS

GÉRARD GRASS

30 JANVIER 2006

Le Conseil national des villes (CNV) travaille depuis six ans sur les questions de démocratie participative. Il s'intéresse en particulier aux moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour renforcer les capacités des habitants et l'animation des espaces de débat: comment la participation peut-elle être prise en compte et être développée? Qu'est-ce que cela nécessiterait en termes de formation mais aussi de renforcement des capacités de chacun?

Par ailleurs, le CNV a organisé à Mulhouse en octobre 2003 avec l'Association des maires des grandes villes de France un

Maquette Claire Pévaro – Édité en novembre 2006



PROFESSION BANLIEUE

15, RUE CATULIENNE – 93200 SAINT-DENIS

TÉL. : 01 48 09 26 36 – FAX: 01 48 20 73 88

PROFESSION.BANLIEUE@WANADOO.FR

WWW.PROFESSIONBANLIEUE.ORG

colloque intitulé « Démocratie locale et décision¹ » qui a notamment permis de poser un certain nombre de questions sur les services, le rôle des habitants, les intermédiaires, l'animation et la place des élus. Jean-Marie Bockel, maire de Mulhouse et président de la communauté d'agglomération Mulhouse Sud-Alsace avouait qu'ils avaient des idées sur les concepts mais qu'ils s'interrogeaient surtout sur la manière de faire. Il reconnaissait qu'ils tâtonnaient et qu'ils devaient inventer au fur et à mesure des processus.

Il a donc semblé intéressant de travailler et d'approfondir la question de la pratique des élus en interrogeant différentes villes.

¹ Actes du colloque téléchargeables sur www.ville.gouv.fr/infos/cnv/index.html

J'AI une certaine expérience concrète de la démocratie participative, je l'ai pratiquée. J'ai participé à l'opération de réhabilitation du quartier de l'Alma Gare, à Roubaix, dans les années 1975-1980. C'était un quartier de courées, avec un habitat insalubre important, qui était voué à être rasé. Les pouvoirs publics proposaient à la population des barres et des tours. Une lutte urbaine exemplaire s'est développée. La population était en demande d'aide technique pour mettre en forme leur volonté de sauvegarder ce qui pouvait l'être et pour penser le développement de leur cadre de vie. J'ai pu occuper ce poste d'aide technique à la population.

Pour la première fois en France, l'ensemble des dimensions qui font la vie d'un quartier ont alors été reprises avec une participation active des habitants, de la sécurité (police et justice), en passant par l'école, mais aussi du social et de l'économique, sans oublier bien sûr le logement (conception, gestion, peuplement) et l'urbanisme. Cette opération a servi de prototype au programme de développement social des quartiers et a été un point d'appui concret au rapport Dubedout².

² *Ensemble, refaire la ville*, rapport au Premier ministre, 1982.

³ Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

S'agissait-il d'un « fait miraculeux » ou y avait-il un savoir-faire « participatif » qui s'était constitué et qui était reproductible ?

Quelques années plus tard, entre 1993 et 1998, j'ai été conduit à être chef de projet d'une opération participative d'envergure pour le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. Il s'agissait des « Assises régionales pour l'emploi et le travail », auxquelles ont participé entre 3 000 et 6 000 personnes, initiative qui a généré des politiques économiques innovantes.

Je me suis étonné au fil du temps, notamment compte tenu de la multiplication des textes législatifs et réglementaires qui incitent à la participation des habitants, dont la loi Démocratie de proximité³, qui invite les villes de plus de 80 000 habitants à s'engager dans ce type de politique, que ces pratiques participatives ne se développent pas réellement ou en tout cas pas avec l'ampleur et le succès que l'on aurait pu imaginer.

Il semblait alors important de revenir sur le discours des élus et de les interroger sur leur conception de la « démocratie participative » au regard

de leurs pratiques. L'hypothèse étant qu'il y avait là un levier qui devait mieux fonctionner.

En effet, il existe un paradoxe : d'un côté les élus se plaignent de l'apathie des populations, de leur manque de civisme... ; de l'autre côté, lorsque les gens sont présents, ils les trouvent intempestifs et ne savent pas forcément les accueillir. Lever cet embarras est peut-être un moyen de développer la démocratie participative.

À partir de ce présupposé, nous avons réalisé grâce au CNV une étude dans cinq villes : Le Blanc-Mesnil, Bourges (toutes deux non éligibles à la loi Démocratie de proximité), Metz, Mulhouse, Rouen et une communauté urbaine : le Grand Lyon. Un élu (maire ou/et adjoint à la démocratie participative) et un fonctionnaire (secrétaire général ou/et responsable du service démocratie participative) ont été interviewés. Le choix des villes s'est fait au regard de deux critères : que l'ensemble de l'échiquier politique soit représenté, que les villes aient une expérience participative affichée.

Ce travail n'a pas cherché à souligner ce qu'était la différence de pratique entre ces villes mais a tenté au contraire d'éclairer, à partir de leur diversité, quel était le socle commun qui se tissait et qui pouvait faire référence.

Deuxième point de méthode : ce travail s'est fait en deux temps. Une première visite auprès de ces six villes a permis de rédiger un premier rapport qui a été remis à nos interlocuteurs et qui a donné lieu à une seconde visite.

Ce second entretien avait pour objectif de vérifier que chacun se retrouvait dans la mise en perspective qui avait été produite. Ces derniers échanges ont permis de préciser quelques points et d'aller plus loin dans un certain nombre d'énoncés.

Un des premiers résultats a été de s'apercevoir que ces politiques de participation n'étaient pas contingentes, mais qu'elles s'inscrivaient dans le temps, en tout cas dans un horizon qui dépassait le mandat municipal. Par exemple, au Grand Lyon comme à Rouen, les changements de majorité n'ont pas remis en cause la démarche, les élus interrogés rendant hommage à leur prédécesseur d'avoir initié ce type de politique.

Pour faire simple, nos interlocuteurs présentaient la démocratie participative à partir de trois objectifs poursuivis : la modernisation du service public, la réhabilitation de l'élu et la promotion de la société civile.

Nous avons voulu éclairer ce que recouvraient ces trois approches.

LA MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC

À travers les paroles recueillies, on se rend compte que, dans les collectivités locales, l'administration change, les compétences mobilisées et l'organisation se transforment. L'administration est en train de passer d'un modèle de production industrialiste à un modèle de services. Ce changement de modèle a été identifié et formalisé depuis un long moment dans les grandes entreprises.

De quoi s'agit-il ? L'administration se veut plus à l'écoute de la population, que l'on appelait avant les « administrés », pour répondre au mieux à ses besoins. Comme pour les marchés, le balancier est passé d'une suprématie de « l'offre » à celle de « la demande ». Le cadre de l'efficacité s'en trouve transformé. Pour être plus réactif et prendre en compte une demande de plus en plus variée et faire si possible du « cousin main », le travail mobilisé et son organisation évoluent. Le travail n'est plus un travail prescrit, une logique de projet domine, conception et exécution se font dans un même temps.

Des responsables de projet apparaissent, qui sont alors conduits à mobiliser et à travailler avec les uns et les autres porteurs de diverses compétences techniques pour pouvoir résoudre un problème, d'insertion ou

de sécurité, ou encore un problème urbain, etc.

Le travail est plus créatif que précédemment, notamment parce que la réponse n'est pas donnée et qu'elle est à construire. Cela demande des capacités d'autonomie, de responsabilité, de réactivité et un certain sens de la communication, c'est-à-dire l'ensemble de ce que l'on appelle les compétences sociales ou génériques.

Cette évolution, on l'a dit, existe aussi dans les entreprises. Aujourd'hui, lorsqu'une personne est embauchée, elle ne l'est plus simplement sur des qualifications techniques, mais aussi sur ces compétences sociales.

L'organisation change aussi : on ne peut plus être dans une organisation purement hiérarchique, cela ne fonctionne plus. De la transversalité est nécessaire. En fonction des problèmes rencontrés, il faut communiquer avec les différentes parties prenantes et s'organiser en conséquence. À chaque problème, un agencement productif avec les uns et les autres doit se constituer pour y répondre. Cette transformation oblige aussi à un changement de management, qui devient lui-même plus participatif.

Le récit de cette transformation nous est donné à propos de la démocratie

participative. Et, dans la bouche de nos interlocuteurs, il se confond aisément avec la démarche participative ; car, effectivement, ces transformations permettent de mieux répondre à la demande des particuliers. Mais, si ce modèle de service est probablement une condition nécessaire de la démarche participative, il ne peut la résumer.

Il y a en effet là une ambiguïté majeure : puisque l'on écoute les gens, puisque l'on prend en compte leur demande, on serait dans une démarche de démocratie participative. Alors que l'on est, si l'on peut dire, dans une « démarche qualité », qui essaye de mieux répondre aux droits des usagers.

Il est un fait que les dispositifs participatifs, en ouvrant une plage de libre parole, donnent l'occasion à toute une série de difficultés qui n'avaient pas trouvé la possibilité de s'exprimer de se faire entendre : dès qu'il y a un raté, les informations remontent ; cela permet de savoir ce qui ne va pas afin d'affiner la politique municipale.

Suivant les communes, des services démocratie et proximité, démocratie participative ou participation des habitants sont mis en place. Ce sont des opérateurs privilégiés de la modernisation du service public, puisqu'ils ai-

dent à ce que la demande des habitants soit élaborée et parvienne aux élus et aux services.

La première mission de ces services est une mission d'interface : ils permettent l'existence de contacts entre les habitants, l'administration et les élus. Ils génèrent des lieux, des points de rencontre.

Leur deuxième mission est une mission d'intercession : ces services font un travail de « go-between » entre les habitants et les élus ou le reste de l'administration. Ils vont voir les habitants et, grâce à ce contact, ils peuvent traduire, interpréter ce qui est dit, et dire ensuite aux élus : « Attention, ce n'est pas aussi bête que ce que vous avez cru, ils disent là quelque chose qui est important. Dans la forme, ce n'était pas bien dit, mais c'est important d'en tenir compte, pour un certain nombre de raisons... » Même chose pour les fonctionnaires. En sens inverse, ils peuvent dire aux habitants : « Attendez, l'élu a ses contraintes, il n'a pas forcément compris, il se réfère à une politique plus générale, vous ne l'avez pas en tête, ce n'est pas sans importance que vous y compreniez quelque chose... »

Un tissage extrêmement important se crée et ce travail aide les partenaires à devenir des interlocuteurs.

Certains savoirs et savoir-faire s'établissent. Pour certains professionnels (y compris des élus), il n'est pas évident d'être dans un rapport direct avec la population. Les services démocratie participative jouent aussi un rôle de bureau des méthodes, c'est-à-dire qu'ils formalisent leur savoir-faire et le transmettent à d'autres fonctionnaires qui vont pourvoir aller au contact mieux outillé, plus en maîtrise dans la démarche.

Si, pour un certain nombre de fonctionnaires, cette participation est un exercice embarrassant, pour d'autres, c'est un plaisir que de pouvoir expliquer aux gens ce que l'on fait, pourquoi on le fait, puis de recueillir leur adhésion et d'obtenir la reconnaissance directe de la population. Le travail est valorisé. Mais il faut savoir aussi, surtout dans ce moment d'émergence, que ces opérations participatives peuvent entraîner une surcharge de travail qu'il faut bien prendre en compte.

Une autre partie de la mission des services de démocratie participative est la « recherche-développement ». À chaque problème sa solution, qui demande très souvent des innovations plus ou moins importantes. Il y a là un travail particulier, qui peut se faire dans les services ou dans le feu du débat, mais qui peut être plus particulièrement porté par le service démocratie participative.

Se réunir avec d'autres au regard d'un enjeu demande à chacun de se constituer une position, d'écouter celle des autres, d'argumenter, puis d'imaginer comment les intérêts des uns et des autres, les contraintes techniques et les contraintes budgétaires, les ressources humaines disponibles, etc., vont tenir ensemble pour donner la plus belle place possible, la meilleure garde d'enfants, un environnement sain et agréable... À travers ce travail, les gens qui y participent construisent une compétence collective, une capacité à plusieurs à prendre en charge un problème et à trouver, pour le moins, la moins mauvaise solution. Cette compétence est un bien en soi, elle est une ressource pour les habitants comme une richesse pour la ville. Elle correspond à une qualité majeure de la société civile. Certains ont utilisé le terme de « capital social » pour en parler et essayer de préciser son contenu. Cette capacité est une ressource qui pourra bien sûr resservir dès qu'un problème commun viendra à nouveau sur la place publique.

Les collectivités locales promouvant la démarche de démocratie participative se donnent des moyens actualisés de renforcer la société civile et de lui donner une consistance nouvelle. Cette production de lien social, de capital social, de réseaux, d'intelligences et de compétences

collectives territoriales, d'agencements collectifs capables de mieux maîtriser les déterminants de leur histoire devient un bien commun identifié en tant que tel.

L'administration a toujours contribué à produire la société civile; mais cette visée, qui se présente aujourd'hui selon de nouvelles modalités d'action, ne semble pas encore oser s'afficher pour elle-même et comme elle le devrait. Il y a probablement deux raisons à cela: tout d'abord, la prise de conscience de l'importance de cet enjeu n'est pas suffisamment réalisée; ensuite, il est difficile de rendre compte de ces nouvelles modalités: les outils d'appréciation et d'évaluation ne sont pas suffisamment constitués.

LA RÉHABILITATION DE L'ÉLU, SON RÔLE, SES DIFFÉRENTES POSTURES

« C'était relativement plus simple, souvent moins efficace, de décider seul dans son coin. » Tous les élus engagés dans une pratique de démocratie participative reconnaissent que le travail de l'élu en est modifié.

Le travail de l'élu consiste à: *« Être capable d'écouter, d'entendre, de collaborer avec les gens et, au bout du compte, de faire des choix et de décider. »*

L'élu décide en fonction de la connaissance qu'il a réussi à avoir du problème, des contraintes techniques et financières, des intérêts de chacun, des différents rapports de forces.

Ce qui change avec la démocratie participative, c'est que ce travail va se faire collectivement et publiquement, aux vues et aux sus de tout un chacun. Le travail politique est partagé.

Pour les habitants, l'action de l'élu ne se résume plus alors à présenter une intention (un engagement) ou à rendre compte du travail réalisé, mais correspond à une co-construction de la commande et, pour une grande part, du processus qui permet son élaboration.

Il s'agit dès lors d'essayer que chacun des présents s'expriment et d'éviter que d'autres mobilisent la parole:

- être attentif à ceux qui ne sont pas là et qui sont concernés par l'enjeu de la réunion, en demandant aux habitants mobilisés, aux fonctionnaires, de recueillir leurs opinions et de mieux les inviter à participer directement;
- laisser venir la parole, ne pas saturer la réunion avec son propre discours, mais permettre à chacun d'arriver avec son opinion et l'aider à la restituer dans le débat. (Cette parole apparaît d'autant plus qu'un enjeu réel, mobilisateur, est en discussion);
- veiller à ce que chaque habitant soit informé, qu'il sache quels sont les choix qui sont proposés et les raisons de ces choix.

L'ensemble des déterminants de la question à traiter doit être accessible à chacun. L'élu est le garant de cette bonne information. Notamment, il doit donner à voir aux habitants en quoi le travail qui se réalise se réfère à la stratégie plus générale de la ville.

Le cœur de ce qui est à faire est de garantir la qualité du débat, que les opinions des uns et des autres soient bien constituées, que chacun écoute bien les arguments de l'autre, et qu'un travail de réflexion et de synthèse s'effectue convenablement, qui devra s'imposer à tous.

Les élus engagés dans la démocratie participative disent que l'intérêt de cette dernière est de les obliger à développer l'argumentation, à expliquer les convictions, alors que, quelquefois, *« c'est tellement plus facile de dire "c'est comme ça et pas autrement." »* La démocratie participative oblige ainsi l'élu à approfondir ses décisions.

L'implication dans le travail collectif avec les habitants demande de fait un certain travail sur soi. L'élu doit être présent et doit jouer son rôle d'élu porteur d'orientations municipales, mais aussi porteur d'écoute, de la sensibilité des gens. Il doit aussi accepter d'être interpellé, voire remis en cause. Il est nécessaire de savoir se défendre, comme il est nécessaire d'être suffisamment disponible pour prendre en compte l'imprévu, et de bien discerner les différents registres de parole.

Cette disponibilité de l'élu est bien sûr confortée s'il est en phase avec l'action municipale comme avec l'administration. Chacun doit être au fait de la connaissance de l'ensemble de l'action municipale s'il veut pouvoir répondre aisément à certaines interpellations. La démocratie participative réinterroge ainsi le travail collectif des élus et son organisation.

Si l'élu n'est pas un habitant comme les autres, il ne peut pas non plus res-

ter sur son levantin, draper dans son statut. Il doit être capable de se fondre dans le paysage et montrer que, comme les autres, il participe à l'effort commun. Certains sont plus à l'aise avec les habitants, d'autres avec des sujets techniques qu'ils connaissent bien.

Au bout du compte, ce sont les élus qui ont l'entière légitimité de décider. Il faut savoir conclure, une fois le débat bien mené et l'élaboration collective conduite à son terme. Et s'assurer que la décision est bien « actée », c'est-à-dire validée, et qu'elle sera bien prise en compte.

L'élu doit donc tenir trois positions distinctes et être capable de passer quand il le faut de l'une à l'autre, d'où l'importance de bien les différencier.

- D'une part, il se doit de garantir la qualité du débat en veillant à ce que toutes les informations utiles soient bien données et que chacun puisse prendre la parole, se répondre, que les échanges se développent, tout en neutralisant tous les artefacts, nuisances qu'une assemblée diverse peut secréter (ceux qui mobilisent la parole, ceux qui sont monomaniaques et répètent toujours la même chose, ceux qui ne veulent pas savoir...). Il veille à garantir que la dynamique de groupe soit positive et que l'intelligence collective se développe.

- D'autre part, l'élu doit pouvoir affirmer clairement sa position, être partie prenante du débat et discuter autant que nécessaire les arguments des uns et des autres. Comme il doit pouvoir resituer le débat dans une perspective plus large.

- En plus, l'élu doit rester le dernier recours. C'est lui qui « acte » la décision, soit parce qu'elle découle de source après l'effort d'élaboration collective, soit parce que, en toute connaissance de cause, il prend ses responsabilités, en sachant que l'on ne peut pas plaire à tout monde. L'élu ne se dissout pas dans la démocratie participative, au contraire, cette démarche lui donne plus de visibilité et de lisibilité. Les gens voient de plus près son travail, d'autant qu'ils sont à la tâche avec lui. Plus qu'ailleurs, l'élu doit montrer sa valeur ajoutée et son professionnalisme. Il est plus en responsabilité et sa qualité de présence est essentielle.

PROMOUVOIR LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

Il s'agit de promouvoir la société civile. L'administration a toujours participé à la constitution de la société civile en répondant à certains besoins : la construction d'un équipement, d'une maison des jeunes... En revanche, générer des compétences collectives au sein de la population, faciliter son accès et sa maîtrise de la fonction politique, du faire ensemble, de l'« être ensemble », sa capacité à produire du sens commun, est nouveau.

Il n'est pas sans importance de resituer la démocratie participative au regard de la longue durée, en tout cas de l'histoire de ces deux siècles passés et du coup de force qu'a été la reconnaissance du peuple comme souverain. En effet, dorénavant, tous les pouvoirs procèdent de lui ; mais ce dernier est une puissance anonyme. Comment définir et reconnaître le peuple ? Comment sa volonté peut-elle se constituer et s'exprimer ?

Cette question a d'abord été résolue par le dispositif du suffrage universel. Lors des élections, des personnes sont désignées comme légitimes : les

élus. Il faut attendre la fin de leur mandat et de la délégation de pouvoir que constitue ce dernier pour que le peuple retrouve son entière souveraineté.

Pierre Rosanvallon⁴, dans ses travaux sur l'histoire de la démocratie française, a éclairé ces questions. Durant deux siècles, la démocratie s'est progressivement améliorée grâce à une série de dispositifs, d'institutions, des partis aux syndicats en passant par l'évolution des procédures électorales et des formes de connaissance de la société, etc. Ce même auteur, avec d'autres observateurs, note un épuisement, à partir des années 1960-1980, de ce type d'améliorations. Au même moment, le système d'intégration et de socialisation a de multiples ratés et l'individualisme est en plein essor. Un nouvel impératif apparaît avec « l'obligation d'être soi » et son contre-coup : « la fatigue d'être soi ». Dans ce contexte, la démarche de démocratie participative émerge.

Il y a une actualité à revenir sur la question du peuple et de savoir ce qu'est le peuple. Qu'est-ce que la société, qu'est-ce que « faire société » ? Entre l'anomie et l'idéal d'un peuple souverain, il y a toute la réalité de la

⁴ *La Démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*, Gallimard, 2000 ; *Le Peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France*, Gallimard, 1998.

société civile. Cette dernière peut avoir une qualité et une maturité variables, car elle est produite.

Cette capacité à travailler ensemble, à s'agencer, à coopérer, à mutualiser des coûts est un facteur de développement essentiel que certains économistes ont théorisé. On peut parler de « capital social » pour désigner l'ensemble des relations et des réseaux dans lesquels les uns et les autres peuvent s'insérer et se mobiliser. Chacun sait que le fait d'avoir un environnement porteur, avec qui on peut parler, échanger, faire, est une ressource essentielle. Chacun n'a pas le même « capital social », c'est un bien autant personnel que collectif.

Il est également important de ne pas oublier tout ce qui a trait à l'individualisme. On désigne par là un symptôme, un problème de société : des personnes se retrouvent enfermées sur elles-mêmes, sans accès aux autres, sans accès au social, les mécanismes d'intégration et de socialisation dysfonctionnent.

Il ne faut pas réduire la démocratie participative aux dispositifs et aux procédures qu'elle met en place. La démocratie participative est un processus, c'est une manière de « faire société ».

Des « volontaires » sont recherchés et, comme l'écrit le *Petit Robert*, être vo-

lontaire, c'est ce « *qui résulte d'un acte de volonté et non pas de l'automatisme, des réflexes ou des impulsions* ». Les habitants ne sont pas des permanents, ils sont là le temps de leur intérêt. On pourrait dire que ce sont des amateurs, au sens d'amateurs éclairés.

Ils sont invités à se réunir autour d'une question, d'un enjeu, dont la solution n'est pas donnée *a priori*. Si l'issue est connue d'avance, c'est de la consultation ou de l'information ; en revanche, si c'est un enjeu il y aura une création collective. Une opération de démocratie participative est toujours pour une part une aventure. Les habitants ne s'y trompent pas et savent bien quand ils sont pris ou pas dans une dynamique collective.

C'est l'enjeu qui désigne les participants : seuls ceux qui se sentent concernées participent. Participer à une réunion signifie que cela vaut la peine et que l'on est prêt à jouer le jeu.

Une problématisation collective est à l'œuvre. Une fois la question résolue, chacun retourne à ses occupations. Cet aspect est important. Certaines personnes peuvent être tentées de se « notabiliser » et se mettre à singer les élus. Participer, donner son point de vue, contribuer, échanger, élaborer... Mais, une fois l'objectif atteint, l'enjeu résolu, c'est terminé, chacun retourne à ses occupations.

La réponse doit être conçue avec l'ensemble des parties prenantes. La démocratie participative correspond à des configurations qui articulent quatre positions au regard d'un enjeu donné : les élus, les individus concernés par l'enjeu, le meilleur de l'expertise et du monde de la recherche sur le sujet traité, et l'administration.

Elle est une machine à représenter ce qui n'avait pas été pris en compte jusqu'à présent et qui fait sens, en accueillant d'un côté tous ceux qui sont concernés par l'enjeu et, de l'autre, en faisant un travail rigoureux et approfondi qui demande une certaine permanence. Cette tension est au cœur de la démarche. Si la dimension créative n'est pas présente dans ces réunions, cela ne fonctionne pas. Il s'agit bien de ne pas être dans la répétition.

La finalité de la démocratie participative est de construire des collectifs capables d'identifier leurs contraintes aussi bien imaginaires, institutionnelles, que matérielles, de problématiser des difficultés, d'élaborer des solutions. Il s'agit donc de collectifs susceptibles de se confronter à leurs limites, à leur propre non-sens, à leur finitude. Cela constitue une disposition inverse de cette crispation rencontrée chez un certain nombre d'agents et d'institutions ou de militants qui se retrouvent pris dans des

répétitions, et qui veulent se maintenir et s'éterniser à tout prix.

On peut dire que les collectifs du premier type énoncent quelque chose tandis que, pour les groupes assujettis, « la cause est entendue ». La question est donc : « Est-on sujet de l'énoncé ou sujet de l'énonciation ? »

Ces agencements sont des communautés éphémères qui sont toujours à réactualiser, à réinventer au regard d'une nouvelle interrogation. On ne refait jamais exactement avec les mêmes personnes la même chose. Les cartes sont redistribuées en fonction des enjeux, même si, petit à petit, une certaine culture s'acquiert et des savoir-faire collectifs s'établissent.

La société se génère elle-même et nous sommes au cœur du politique. Ce qui se joue avec la démocratie participative c'est une répartition moins exclusive entre une fonction « constituante » et une fonction « légiférante ». Tout se passe comme si, de plus en plus, il fallait penser les cadres de l'action en même temps que l'action.

Il y a un espace du jeu ou du politique. Si la puissance publique locale s'engage à accueillir plus d'altérité, si elle veut maîtriser les évolutions récentes, elle doit se donner un espace où elle peut se risquer à d'autres

énoncés, expérimenter de nouvelles pratiques. Comment capter ce qui n'a pas encore été identifié? Il s'agit de se dégager des cadres établis. La difficulté des commencements, le poids du pouvoir réclament cet espace particulier. Cet espace est l'espace du «laboratoire». C'est une concession où la raison institutionnelle acceptera de lever une partie de sa domination le temps des travaux. La concession («abandon par une des parties de ses droits, de ses prétentions») donne un espace pour l'émergence du nouveau monde, elle figure le temps de la transformation.

Il faut retenir l'idée d'un lieu sur lequel le poids des habitudes, des normes, des règles est levé, un lieu relativement protégé, en adjacence des lieux habituels de production et de gestion : un espace pour la transition et la transformation.

Les élus se demandent comment protéger ce lieu de toute une série d'altérations possibles. Cet espace doit être préservé d'une série d'atteintes pour bien fonctionner : se protéger du politicien, de la démocratie représentative, du poids de la bureaucratie, des habitants eux-mêmes. Il faut faire attention à ce que la majorité ne se targue pas de la participation qu'elle met en place pour ne pas la dévoyer par un faire-valoir incongru. Il faut faire attention à ce que l'op-

position ne pollue pas le débat en trouvant là des plages pour se présenter ou souffler sur les braises. Il ne faut pas laisser, sans vérification, l'administration se draper de l'intérêt général. Il faut protéger les habitants de difficultés venant de l'extérieur mais aussi d'eux-mêmes. Il ne s'agit pas qu'ils singent les élus comme il ne s'agit pas qu'ils se prennent pour des techniciens. Et, bien sûr, il faut éviter que les habitants ne voient que midi à leur porte.

À la fin de nos échanges, j'ai conscience qu'une partie des assertions exposées mériteraient d'être détendues. Un peu plus de temps serait nécessaire. Cela sera alors pour une prochaine fois... □